

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 27 avril 2026

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18 Procuration : Monsieur Philippe BOURDON, procuration à Madame Jeanine GUILLOU Nombre de votants : 19 Secrétaire de séance : Madame Charlotte QUILLIVIC

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis indique que des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour. Deux points seront retirés :

- La demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, car les devis demandés n'ont pas été reçus.
- La désignation de représentants du conseil au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire car seuls des conseillers communautaires y siègent.

Un point doit également être ajouté :

- La fongibilité des crédits pour 2026
- Proposition approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2026. Madame Guillou signale un oubli dans le cartouche de ce compte rendu : Monsieur Kerivel était absent et avait donné procuration à Madame Guillou.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

Madame Jeanine Guillou, adjointe aux finances présente les comptes administratifs de la commune. Elle précise que le compte de gestion a été validé par le Trésor public. Avant de procéder au vote, elle indique qu'en cette année de renouvellement électoral Monsieur le Maire n'est pas tenu de sortir car il s'agit du résultat de l'ancienne mandature.

- Compte administratif et compte de gestion validés à l'unanimité

Monsieur Lauriou demande la parole et indique que les recettes liées à la vente de biens immobiliers doivent être inscrites dans les recettes de fonctionnement (vente d'une parcelle aux propriétaires du camping).

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET COMMUNAL

Madame Guillou précise que Madame Nice, inspectrice des finances publiques et conseillère aux décideurs locaux, préconise de ne pas affecter la totalité du résultat au compte d'investissement mais au contraire, de garder une certaine somme pour parer à d'éventuels imprévus en fonctionnement liés aux aléas politiques et économiques. Il est donc proposé de conserver la somme de 60 000 € en section de fonctionnement.

- Proposition adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET SPANC ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Guillou rappelle que le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier. Ce service est chargé du contrôle technique de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif pour garantir la conformité des installations d'assainissement non collectif.

Après une présentation des comptes, Madame Guillou procède au vote.

- Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat sont validés à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL 2026

Madame Guillou présente le budget prévisionnel. L'augmentation de la partie dépenses de fonctionnement est en partie liée au recrutement d'un/une secrétaire générale(e). Madame Croq Vourch rappelle que la cour régionale des comptes avait fermement invité la précédente municipalité à ne pas augmenter les charges de personnel. Monsieur Lauriou précise que la masse salariale avait d'ailleurs été réduite pour répondre aux demandes de la cours des comptes, et qu'il faut veiller à ne pas l'augmenter à nouveau. Madame Guillou répond qu'en début d'année 2027 il y aura des départs au sein du personnel administratif, ce qui permettra de revenir à l'équilibre. Elle précise que le recrutement en cours aura pour objectif d'épauler et soutenir le personnel actuel et non de le remplacer. Monsieur M. Guillou demande à quoi correspond la ligne « autre charge de personnel ». Monsieur Perhirin explique qu'il s'agit de contrats de prestation. Monsieur Lauriou demande si le coût de la gestion des dossiers d'urbanisme par les services de la communauté de communes a été chiffré. Monsieur le Maire indique que 20 à 30 dossiers sont instruits par an. Ils seront facturés 290€ l'acte. Il ajoute que le recrutement d'un secrétaire général disposant de compétences en urbanisme pourrait permettre de limiter ces dépenses.

Monsieur Lauriou estime que l'augmentation globale des dépenses, évaluée à environ 8 %, est supérieure à l'inflation et appelle à une plus grande maîtrise.

Madame Jeanine Guillou rappelle qu'il existe un écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives.

Monsieur Lauriou indique que le budget constitue également un signal politique quant au niveau de dépense envisagé, en nette augmentation.

Monsieur Thomas Stéphan indique que le tarif des places de taxi correspond aux pratiques habituelles. Madame Jeanine Guillou demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Benoît Lauriou s'interroge sur l'inscription de la vente d'un bien immobilier (240 000 €), estimant qu'elle devrait apparaître en section de fonctionnement et non en investissement.

Madame Jeanine Guillou présente les principaux investissements prévus :

- 950 000 € pour la poursuite du projet de salle multisports ;
- 300 000 € pour les travaux de voirie, dans l'attente des devis, concernant notamment plusieurs secteurs prioritaires : rue de la Fontaine, rue Surcouf, Moulin Vert, route de Lochrist.

Monsieur Benoît Lauriou s'interroge sur l'équilibre global du budget d'investissement, estimant que les montants présentés ne permettent pas d'atteindre l'équilibre et évoque un écart significatif. Il manquerait plus de 400 000 euros de recettes.

Monsieur Claude Perherin se dit surpris par cette analyse et indique que les éléments ont été vérifiés en amont. Il estime qu'il pourrait s'agir d'une difficulté de lecture du document.

Monsieur Lauriou conteste l'inscription de certaines subventions, notamment celles relatives à la chapelle Saint Vincent, qu'il estime incertaines.

Madame Guillou propose de reporter le vote du budget prévisionnel de la commune afin de pouvoir apporter des réponses et de sécuriser les éléments budgétaires.

Monsieur Perherin réaffirme sa confiance dans l'équilibre du budget, tout en reconnaissant la nécessité de clarifier certains points.

Monsieur Lauriou s'interroge également sur les modalités d'inscription des subventions liées à la salle multisports : si le montant des travaux est ventilé entre 2026 et 2027, il doit en être de même pour les subventions attendues sur ce projet.

Monsieur Stéphane interpelle le conseil pour préciser que la comptabilité publique est une comptabilité particulière et que cela ne s'improvise pas, le changement de municipalité datant seulement d'un mois. Pour lui, cela renforce l'importance du recrutement d'un secrétaire de mairie pour l'encadrement et la professionnalisation des fonctions, ce qui n'est pas du ressort de l'adjointe aux finances.

A l'issue de ces échanges, il est décidé de reporter le vote des budgets prévisionnels de la commune et du SPANC à une séance fixée au 29 avril, afin de permettre un examen approfondi et clarifié des données.

PROJET DE SALLE MULTI ACTIVITES

Madame Guillou fait un rapide compte rendu du rendez-vous pris avec l'entreprise Irisolaris en charge de la création de ce bâtiment. Monsieur le Maire indique que le bail relatif au projet n'est plus valable et que celui-ci doit être retravaillé.

Madame Guillou précise que plusieurs pistes sont à l'étude, notamment un modèle d'autoconsommation collective.

Monsieur Lauriou rappelle que le retard du projet serait lié à des questions de bornage et mentionne l'existence d'une convention. Il précise qu'opter pour l'autoconsommation collective est plutôt une bonne nouvelle.

Madame Guillou indique que les éléments disponibles sur ce dossier restent limités.

Monsieur Lauriou souligne qu'un transformateur ne peut être installé sans convention préalable avec le gestionnaire de réseau. Il est convenu que ce dossier sera examiné en commission.

FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. La fongibilité de crédits permet au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à procéder à des

virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES : CITE MUSICALE, CCAS, CAISSE DES ECOLES

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les participations du budget principal inscrites aux budgets prévisionnels du CCAS, de la Cité Musicale et de la caisse des écoles.

DESIGNATION	MONTANT
- C/ 657362 Subvention au CCAS	15 000,00 €

DESIGNATION	MONTANT
➤ C/ 657364 Subvention Cité musicale	45 000,00 €

DESIGNATION	MONTANT
➤ C/ 657361 Subvention Caisse des écoles	18 000,00 €

- Propositions adoptées à l'unanimité

TAUX ET TAXES LOCALES 2026

Vu les bases prévisionnelles d'imposition selon l'état 1259 COM, Monsieur Le Maire rappelle les taux en vigueur en 2025 et propose de les maintenir en 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,45 %
- Taxe d'habitation : 17,08 %

- Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur Lauriou indique qu'en cas de constitution d'une commission finance, il faudra réfléchir à la taxe sur les logements vacants.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire présente le principe de ce dispositif qui permet à des jeunes entre 14 et 17 ans d'effectuer des petits travaux sur la commune en étant encadrés et avec un suivi pédagogique. Cela leur permet à la fois de s'impliquer pour leur commune et de percevoir une petite gratification. Ce dispositif a été mis en place à Plouhinec et Mahalon et fonctionne bien sur ces deux communes. Madame Croq Vourch souligne que cela impose une responsabilité au personnel qui devra mettre en œuvre ce dispositif. Madame Guillou lui répond que cette proposition a été faite avec l'accord du personnel qui soutient cette démarche.

- Proposition adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES COMPETENCES ATTRIBUEES A TROIS CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'associer davantage les conseillers municipaux au suivi de certains dossiers et politiques publiques communales.

En ce sens, il propose de confier les missions de suivi et de travail suivantes aux conseillers municipaux ci-après désignés :

Mme Gwénaëlle Mourrain, conseillère municipale :

- suivi des questions relatives aux espaces publics et au fleurissement ;

Mr Alex Kerivel, conseiller municipal :

- suivi des questions relatives aux travaux et à la voirie ;

Mme Charlotte Quillivic, conseillère municipale :

- suivi des questions relatives aux marchés locaux et artisanaux ainsi qu'au sport.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES NON ELUS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Le Maire propose les personnes suivantes :

1. Alain Plouhinec (ADMR)
2. Sonia Picard (association Pas de quartier)
3. Marie-Hélène Cadiou (génération mouvement, les aînés ruraux)
4. Liliane Le Corre (Kan ar Mor)
5. Jean-Marie Kérisit
6. Gildas Le Bozec (secours catholique du Cap Sizun)

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle les règles de constitution de cette commission et propose les noms suivants : Gwénaëlle MOURRAIN, Hélène MORGAT, Alex KERIVEL, Michel GUILLOU et Carine GUILLO

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DE DEUX PERSONNALITES COMPETENTES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE VALLEE DU GOYEN

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 avril 2026 les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la Maison de retraite Vallée du Goyen ont été élus (délibération n°20-2026).

Il convient maintenant de désigner les deux personnalités compétentes qui y siègeront également.

Monsieur le Maire propose de nommer : Claude CAJEAN et Henri MOAN.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique que le contrat d'un employé aux services techniques arrive à échéance. Il propose de prolonger ce contrat de 6 mois ce qui permettra de palier au congé maladie d'un des membres de ce service ainsi qu'aux différents congés à venir en période estivale.

- Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h36.

Fait et affiché à Pont-Croix le 11 mai 2026

Le Maire
Frédéric Tanter

